

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	20 novembre 2015	Nombre de conseillers communaux En exercice: 50 Présents : 40 Votants : 47
Date d'affichage de la convocation :	20 novembre 2015	

Séance du 27 novembre 2015

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-sept novembre deux mille quinze à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, M. Jean PARMENTIER (a quitté la séance à 20 h 45), M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Eddy POGER, M. Claude FRANCHIS, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC (est arrivé à 19 h 15), M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER,

ETAIENT ABSENTS

M. Laurent RIOTTE, procuration à M. Michel DEFRANCE
Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, procuration à M. Serge BLOUET
M. Bernard MORAINÉ, procuration à Mme Catherine DECUYPER
Mme Frédérique COLAS, procuration à M. Yann CHANDIVERT
M. Mohammed BELKAID, procuration à Mme Laurence MARCHAND
M. Benoit HERR, procuration à M. Richard ZEIGER
Mme Emilie LAFORGE, procuration à M. Jacques COURTAT
Mme Catherine PICHON, suppléée par M. Eddy POGER
M. Pierre MATHEY, suppléé par M. Claude FRANCHIS
Mme Ludivine DUFOUR
M. Patrick LEMAISTRE
Mme Laure FARO.



SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Objet : révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Considérant que la loi précitée du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales précise qu'un projet de schéma de coopération intercommunale (SDCI) est élaboré par le représentant de l'Etat dans le département et présenté à la commission départementale de coopération intercommunale,

Considérant que le projet concernant le département de l'Yonne a été présenté le 12 octobre 2015 aux élus de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (SDCI),

Considérant que le projet de SDCI peut être consulté au siège de la Communauté de Communes du Jovinien, 6 quai de l'hôpital à Joigny auprès du secrétariat général,

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi précitée, ce projet a été ensuite adressé, pour avis, aux communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale. A défaut d'avis rendu dans les deux mois, leur délibération sera réputée favorable.

Considérant qu'à défaut d'avis rendu dans les deux mois, leur délibération sera réputée favorable.

Considérant qu'à réception de l'ensemble des avis des communes et des EPCI, ou à défaut une fois écoulé le délai de 2 mois précité, le projet de schéma sera transmis, dans les meilleurs délais, aux membres de la CDCI avec l'ensemble des avis des communes et des EPCI : la CDCI sera alors saisie pour avis et disposera d'un délai de 3 mois pour se prononcer,

Considérant que la phase de mise en œuvre du schéma débutera dès sa publication et s'achèvera au plus tard le 31 Décembre 2016,

Le conseil communautaire,

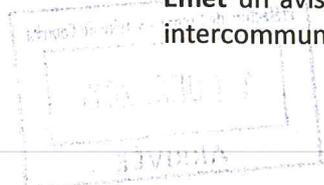
Après avoir délibéré,

POUR : 0

CONTRE : 38

ABSTENTIONS : 9

Émet un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.



Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture :

date de publication :